



Autonomie et dérégulation : Mobilisons-nous pour défendre le code du travail et le droit à l'Éducation !

Macron, sitôt installé à l'Élysée, a nommé ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel Blanquer dont les orientations pour l'École sont marquées du sceau libéral. Déjà, sous la présidence Sarkozy, le nouveau ministre avait mis en œuvre une politique de suppressions massives de postes et la suppression des IUFM laissant l'École exsangue. La boussole de ce gouvernement est de casser les cadres collectifs de protection et de renforcer l'autonomie. L'autonomie c'est trop souvent celle du chef d'établissement, ce qui accroît le nombre d'alertes des personnels en souffrance. Dans sa feuille de route, le nouveau ministre réaffirme la volonté d'octroyer une plus grande liberté aux collectivités territoriales. C'est le cas dans le 1^{er} degré avec l'arrêté qui laisse les mairies décider de l'organisation de la semaine scolaire. Dans les collèges, il incite à utiliser la dotation complémentaire pour recréer les options. Cette logique d'autonomie des communes, des établissements, renforce les inégalités entre territoires et développe une École à deux vitesses.

Le programme d'Emmanuel Macron sur la voie pro est inquiétant...C'est une fuite en avant vers le tout apprentissage présenté comme LA solution contre l'échec ou le décrochage scolaire, et un mode de formation plus insérant professionnellement. C'est une vision mythique qui masque le caractère discriminant de l'apprentissage : 30 % de filles apprenties, peu d'enfants issus de l'immigration. Développer l'apprentissage, c'est donc augmenter les inégalités sociales ! Dans le même esprit, il annonce aussi que «*les formations professionnelles doivent être davantage basées et conditionnées par les exigences des métiers et filières professionnelles et l'excellence de celles-ci portée sur l'employabilité*». Cette volonté du tout apprentissage, dès la sortie du collège, axé sur la seule employabilité à court terme, sacrifie l'éducation civique, la culture générale, et professionnelle qui permet l'évolution de carrière, les modifications de parcours. De plus, le programme d'En Marche annonce aussi l'affectation de la taxe d'apprentissage aux seules formations sous ce statut. Les budgets des formations sous statut scolaire vont baisser drastiquement.

En donnant plus de poids au patronat pour la formation, ce gouvernement mène une politique taillée sur mesure pour le MEDEF et casse les conquits sociaux et le code du travail. Il trompe les salarié-es en promettant une fausse hausse de pouvoir d'achat. Le transfert des cotisations sociales vers la CSG n'augmentera pas les revenus, mais fragilisera la Sécurité Sociale, un vrai cadeau aux assurances privées.

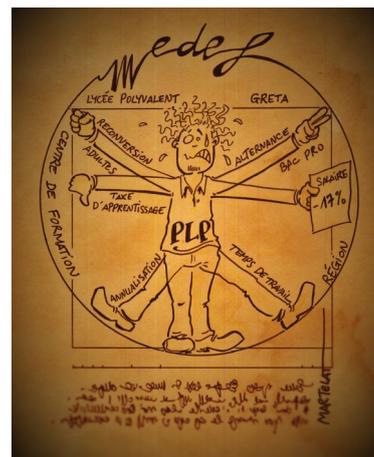
Pour une protection sociale de haut niveau, pour un service public de qualité, pour un code du travail qui renforce les droits des salarié-es,
la CGT appelle les salarié-es du public et du privé à se mobiliser et à faire grève le 12 septembre !



Et demain ?

Sophie, ex-PLP maths-sciences est dorénavant « *formatrice sciences tout public* » dans son lycée renommé « *CPGOFPTLVPD* », Centre Polyvalent Grand Ouest de Formation Professionnelle Tout Au Long De La Vie Pour Publics Diversifiés.

Septembre 2020, le chef d'établissement l'informe qu'elle a été retenue pour une formation d'adultes (6 adultes) en reconversion, orientés par Pôle Emploi. Elle devra les accueillir dans la section de terminale CAP (16 élèves) qu'on lui a confiée à la rentrée. C'était, au dire du chef, la seule façon de capter un peu de Taxe d'Apprentissage. C'est vrai que les collègues d'atelier crient misère et sont allés voir le DDFPT pour réclamer des moyens. Celui-ci s'est déclaré impuissant face à la baisse des subventions et à l'épuisement des crédits budgétisés sur l'année 2019.



« *Priorité absolue à l'apprentissage* » telle est la devise de la Région !

Prévenue le jour de la prérentrée de l'annualisation de son temps de travail, Sophie doit être présente 1607 heures sur le centre. Elle espère que sa demande de garder une petite partie de ses vacances de février sera étudiée favorablement. Cette année l'alternance des apprenti-es de la Term bac pro tombe mal et elle a peur d'être obligée de rester au centre.

Demain elle est convoquée à un « *conseil en médiation* » car deux élèves en sont venus aux mains. L'apprenti narguait son copain sur le fait que lui, au moins, était payé !

Sophie doit rapidement finir les CCF de la session entamée car son collègue contractuel, licencié en juin, n'avait pas réussi à boucler les corrections. Il s'agit d'un cursus CQP (Certificats de Qualifications Professionnelles) court pour les crêpiers saisonniers. C'est beaucoup de travail mais c'est l'exigence du MEDEF Breton.

La perte du statut de fonctionnaire d'État a entraîné un alignement de son salaire sur celui des formatrices/trices GRETA.

Cette perte de 17 % l'a conduit à revoir son banquier et à allonger la durée de son prêt immobilier. Avec tout ça, elle ne sent pas bien et craint un début de gastro. L'an passé une grippe l'avait clouée au lit et les jours de carence lui ont servi de leçon. Elle ne peut se l'autoriser.

Quant à fin juin, il faudra être en forme pour son entretien de carrière annuel avec son chef. Elle est confiante car elle a rempli les objectifs qu'on lui avait fixés.

Ce week-end elle mange chez son frère Julien (prof de lettres en lycée), une rumeur de régionalisation circule sur les lycées mais il est confiant: « *ça n'arrivera jamais !* ».

Extrait de « 2020 » d'Alain Orwell, édition Plombée, septembre 2017.

PPCR Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations



A compter du 1^{er} septembre 2017, l'avancement d'échelon se fera sur un rythme unique d'avancement pour les personnels enseignant-es, d'éducation et psychologues qui seront reclassé-es en fonction des nouvelles grilles d'avancement.

Trois rendez-vous carrière constitués d'une inspection et d'un entretien avec l'inspecteur/trice (et le/la chef-fe d'établissement pour le second degré) sont prévus au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon, 30 % des collègues pourront éventuellement bénéficier d'une bonification d'un an. Et pour les collègues étant au minimum au 9^{ème} échelon de classe normale depuis 2 ans, un 3^{ème} rendez-vous carrière pour un avancement à la Hors classe.

L'accès à la classe exceptionnelle est réservé à seulement 10 % de l'effectif d'un corps, dont 8 % pour des collègues ayant exercé-es en établissements difficiles ou rempli des fonctions particulières pendant 8 ans. Dans tous les autres cas, seuls 2 % des personnels accèderont à ce grade où se concentrent les augmentations de salaire.

Le PPCR c'est plus d'inégalités et d'individualisation des rémunérations.

[Toutes les infos pratiques sur notre site national.](#)



■ LSL pro : une expérimentation précipitée et dangereuse



La mise en œuvre du livret dématérialisé Livret Scolaire du Lycée (LSL) débutera à la rentrée 2017 en seconde professionnelle dans les académies de : Montpellier, Toulouse, Besançon, Dijon, Lyon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Nantes, Lille, Amiens, Caen et Rouen. Cela concernera quatre spécialités : ASSP, cuisine, logistique et maintenance des véhicules. Le LSL sera déployé sur l'ensemble des spécialités et dans toutes les académies à la rentrée 2018. Comme pour le Bac Pro 3 ans, le Ministère organise une expérimentation dont la généralisation est déjà programmée,

sans bilan. Cette réforme est introduite dans la précipitation, alors que le contenu du livret ne sera discuté qu'au Conseil Supérieur de l'Éducation (C.S.E.) de septembre et qu'une autorisation de la CNIL, prévue fin 2017, est nécessaire.

Les compétences inscrites sont inadaptées. Les compétences professionnelles sont réécrites, regroupées par rapport aux référentiels professionnels, ce qui compliquera l'évaluation et alourdira encore la charge de travail des enseignant-es. En histoire-géo, un point du programme de 1^{ère} devient une compétence centrale. Ce LSL pro ne doit pas être lancé.

Le LSL introduit l'évaluation par compétences, ce qui pose un problème majeur ! Dans le secteur privé, le diplôme garanti une rémunération minimale et un avancement de carrière dans le cadre des accords de branche. L'approche par blocs de compétences porte en germe le risque de recrutements sans diplôme permettant une baisse de la rémunération et un simple objectif d'employabilité immédiate d'une main d'œuvre précaire.



Former des professionnel-les qualifié-es !

de David PLP génie climatique, académie de Bordeaux



La Cgt Educ'action s'inquiète des menaces qui pèsent sur la voie pro du lycée avec notamment le programme d'Emmanuel Macron qui veut favoriser le développement de l'apprentissage en orientant toute la taxe d'apprentissage vers ce mode de formation. Comment accueilles-tu cette orientation ?

« Qu'attendre d'un nouveau gouvernement si ce n'est la perspective d'une énième réforme pour la voie professionnelle alors que pour la dernière de 2009 aucun bilan n'a été tiré. Pour mon atelier le passage au bac pro 3 ans n'a jamais été financé. Il a fallu batailler 6 ans pour avoir de nouveaux outillages et équipements. Avec les PFMP, on voit bien que les techniques de travail des entreprises du génie thermique et climatique évoluent mais pas de façon uniforme. Les évolutions d'un artisan sont plus lentes que celles d'un grand groupe du secteur énergétique. J'ai à cœur d'adapter mes contenus de formation. Avec mes collègues, nous sommes contraints d'une part de conserver d'anciennes techniques de façonnage mais également de nous équiper de machines ou de systèmes très coûteux. Verser l'intégralité de la taxe d'apprentissage à l'apprentissage, c'est nous condamner à ne plus dispenser un enseignement professionnel de qualité ou à accepter des formations mixtes dans nos classes. C'est reverser l'argent aux entreprises !

Cela va encore déprofessionnaliser nos formations en réduisant la part pratique de notre enseignement déjà impactée depuis la généralisation du bac en 3 ans. On sait bien que l'entreprise ne réussit pas seule à former des jeunes peu motivés ou fragiles scolairement.

C'est dans le lycée professionnel que doivent investir financièrement l'État et les Régions pour garantir à la jeunesse des emplois qualifiés avec des perspectives d'évolution. »

CARRIERE : vos droits !

Le [décret n° 2014-940 du 20 août 2014](#) relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré s'applique depuis la rentrée 2015.

ISS Indemnité de Sujétion Spéciale voie pro

Le Ministère, qui a écarté les PLP de la pondération de 1,1 en 1^{ère} et T^{ale}, les discrimine. L'indemnité de sujétion (ISS voie pro au taux annuel de 400 €) allouée aux PLP et aux contractuel-les assurant un service minimum de 6 heures globalisées en classe de 1^{ère}, de T^{ale} Bac Pro ou CAP ne compense pas cette iniquité. Les indemnités CCF sont supprimées, or l'ISS ne rémunère absolument pas le nombre d'heures consacrées aux CCF ([Décret n° 2015-476 du 27 avril 2015](#)).

Les Obligations Règlementaires de Service (ORS)

Le décret maintient les ORS à 18 H pour les PLP, qu'ils/elles exercent en LP, SEP, SEGPA ou EREA. On ne peut pas vous imposer plus d'une heure supplémentaire. Si l'affectation se fait dans 3 EPLE différents ou dans 2 EPLE de communes différentes : 1 H de décharge, que vous soyez titulaires sur poste, TZR ou contractuel-les, mais seulement si l'affectation est à l'année.

L'absence de cadrage sur le nombre de réunions possibles organisées par le/la chef-fe d'établissement est une réelle menace sur les conditions de travail des personnels, d'autant plus que certain-es chef-fes d'établissement tentent d'imposer l'annualisation du temps de service, en totale contradiction avec le statut des PLP. Si le PLP doit assurer le suivi pédagogique de ses élèves lors des PFMP, celles-ci ne peuvent en aucun cas donner lieu à une annualisation.

Si un-e PLP est amené-e à exercer dans un type de formation autre que la formation initiale son accord est nécessaire. On ne peut vous obliger à effectuer un complément de service dans une formation continue GRETA...



De nombreux-ses collègues sont affecté-es sur zone de remplacement, il est important de faire respecter vos droits, voir [le guide syndical spécial TZR sur notre site](#).



CGT Educ'action

case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

unsen@ferc.cgt.fr - 01 55 82 76 55 - www.cgteduc.fr



4 pages EP 2017/2018

Pour rejoindre la CGT Educ'action



Mme / M Nom : Prénom :

Téléphone : Mél :

Adresse :

Code postal : Ville :

Métier : Lieu d'exercice :

Je renvoie ce coupon à : CGT Educ'action - case 549 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex / unsen@ferc.cgt.fr